

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE REILHAGUET**  
**46350**

**AR Prefecture**

046-214602369-20210416-ND\_023\_2021-DE  
Reçu le 19/07/2021  
Publié le 19/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2021/023**

**Séance du 16 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence de M. Jean-Luc BOUYE, Maire.

Date convocation : 12 avril 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Lucie DUCLAUD, Catherine JACQUET

Messieurs : Roger AURICOMBE, Jean-Luc BOUYE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Pascal THOMAS

Absents : excusé

Procuration : Michel CONTIE donne procuration à Monsieur Philippe PRIÉ

Jean-Luc CAUDAUREILLE donne procuration à Lucie DUCLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

**Objet : Délibération modifiant le temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe créé initialement à temps non complet par délibération du 24 mars 1998 pour une durée de 10 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de 14 heures par semaine à compter du 01 juillet 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

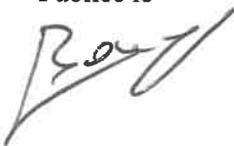
Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME  
Reilhaguet, le 19 mai 2021**

**Le Maire,  
Jean-Luc BOUYE**

Transmis par voie dématérialisée ;  
Certifiée exécutoire  
Publiée le



**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE REILHAGUET**  
**46350**

**AR Prefecture**

046-214602369-20210416-ND\_22\_2021-DE  
Reçu le 03/05/2021  
Publié le 03/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2021/022**

Séance du 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence de M. Jean-Luc BOUYE, Maire.

Date convocation : 12 avril 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Lucie DUCLAUD, Catherine JACQUET

Messieurs : Roger AURICOMBE, Jean-Luc BOUYE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Pascal THOMAS

Absents : excusé

Procuration : Michel CONTIE donne procuration à Monsieur Philippe PRIÉ

Jean-Luc CAUDAUREILLE donne procuration à Lucie DUCLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

**Objet : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal de la liste des subventions aux associations pour l'exercice 2021, qui se présente comme suit :

ADMR	100.00
AMICALE DES SANS SOUCIS	50.00
FNAC	50.00
ASSOCIATION DES ELUS DU LOT	159.00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES PAYRAC	100.00
ASSOCIATIONS POILS ET PLUMES	100.00
ECOLE DE PAYRAC	450.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00
COLLEGE LEO FERRE	100.00
Total	1209.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, les subventions aux associations telles qu'elles lui sont présentées.

**Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME  
Reilhaguet, le 28 AVRIL 2021**

**Le Maire,  
Jean-Luc BOUYE**

*Transmis par voie dématérialisée ;  
Certifiée exécutoire  
Publiée le*



**AR Prefecture**

046-214602369-20210416-ND\_021\_2021-DE  
Reçu le 03/05/2021  
Publié le 03/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2021/021**

Séance du 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence de M. Jean-Luc BOUYE, Maire.

Date convocation : 12 avril 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Lucie DUCLAUD, Catherine JACQUET  
Messieurs : Roger AURICOMBE, Jean-Luc BOUYE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Pascal THOMAS

Absents : excusé

Procuration : Michel CONTIE donne procuration à Monsieur Philippe PRIÉ  
Jean-Luc CAUDAUREILLE donne procuration à Lucie DUCLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

**Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi des finances, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2021 de voter les taux pour les taxes foncières propriétés bâties et non bâties et précise que conformément à la loi de finances, le taux de la taxe d'habitation est gelé pour l'année 2021.

Les taux 2021 sont donc fixés de la façon suivante :

- Taxe foncière bâtie : **35.79 %**
- Taxe foncière non bâtie : **196.54 %**

Le produit fiscal attendu pour 2021 est de **51 277 €**.

**Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus**  
**POUR COPIE CONFORME**  
**Reilhaguet, le 28 AVRIL 2021**

**Le Maire,**  
**Jean-Luc BOUYE**

*Transmis par voie dématérialisée ;  
Certifiée exécutoire  
Publiée le*



AR Prefecture

046-214602369-20210416-ND\_020\_2021-BF  
Reçu le 28/04/2021  
Publié le 28/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/020

Séance du 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence de M. Jean-Luc BOUYE, Maire.

Date convocation : 12 avril 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Lucie DUCLAUD, Catherine JACQUET  
Messieurs : Roger AURICOMBE, Jean-Luc BOUYE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Pascal THOMAS

Absents : excusé

Procuration : Michel CONTIE donne procuration à Monsieur Philippe PRIÉ  
Jean-Luc CAUDAUREILLE donne procuration à Lucie DUCLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

Objet : VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2021 qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 143.00 €**

DEPENSES	143.00 €
RECETTES	143.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00 €

**SECTION DE D'INVESTISSEMENT : 434 437.49 €**

DEPENSES	434 437.49 €
RECETTES	434 437.49 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, vote le budget ASSAINISSEMENT 2021 tel qu'il lui est présenté.

1 abstention, 10 POUR, 0 CONTRE

Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME  
Reilhaguet, le 28 AVRIL 2021

Le Maire,  
Jean-Luc BOUYE

Transmis par voie dématérialisée ;  
Certifiée exécutoire  
Publiée le 28 AVR. 2021



**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE REILHAGUET**  
**46350**

**AR Prefecture**

046-214602369-20210416-ND\_019\_2021-BF  
Reçu le 28/04/2021  
Publié le 28/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2021/019**

Séance du 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence de M. Jean-Luc BOUYE, Maire.

Date convocation : 12 avril 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Lucie DUCLAUD, Catherine JACQUET

Messieurs : Roger AURICOMBE, Jean-Luc BOUYE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Pascal THOMAS

Absents : excusé

Procuration : Michel CONTIE donne procuration à Monsieur Philippe PRIÉ

Jean-Luc CAUDAUREILLE donne procuration à Lucie DUCLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

**Objet : VOTE BUDGET COMMUNE 2021**

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2021 qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 292 334.61 €**

DEPENSES	292 334.61 €
RECETTES	123 671.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	168 663.61 €

**SECTION DE D'INVESTISSEMENT : 131 545.41 €**

DEPENSES	117 159.65 €
RECETTES	131 545.41 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	- 14 385.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, vote le budget primitif 2021 tel qu'il lui est présenté.

**1 abstention, 10 POUR, 0 CONTRE**

Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME  
Reilhaguet, le 28 AVRIL 2021

Le Maire,  
Jean-Luc BOUYE

Transmis par voie dématérialisée ;  
Certifiée exécutoire  
Publiée le **28 AVR. 2021**



**COMMUNE DE REILHAGUET****Délibération sur l'affectation du résultat  
d'exploitation de l'exercice**2021/018  
Publié le 28/04/2021  
Le Conseil municipalAprès avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020  
Considérant les éléments suivants**MONTANTS EN EUROS****Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	168 663,61
Résultat d'investissement antérieur reporté	-14 385,76

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020**

Résultat de l'exercice	27 581,30
Résultat antérieurs	-41 967,06

Solde d'exécution cumulé	-14 385,76
--------------------------	------------

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	0,00
Recettes	0,00

Solde des restes à réaliser	0,00
-----------------------------	------

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-14 385,76
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>14 385,76</i>
--	------------------

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	36 827,43
Résultat antérieur	146 221,94

Total à affecter	183 049,37
------------------	------------

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

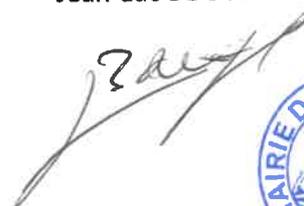
<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)</b>	<b>14 385,76</b>
---	------------------

<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>168 663,61</b>
--	-------------------

Le Maire,  
Jean-Luc BOUYE

Rendue exécutoire

Transmis par voie dématérialisée  
Publiée le 28 AVR. 2021

**DELIBERATION DU le Conseil municipal**

046-214602369-20210416-ND\_017\_2021-BF  
 Reçu le 28/04/2021  
 Publié le 28/04/2021

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 09  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Date de convocation : 12/04/2021

Séance du : 16/04/2021 à 19 heures 00

Le Conseil municipal sous la présidence du président de séance délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. BOUYÉ Jean-Luc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**
**ND 017 2021**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		146 221,94		27 581,30		173 803,24
Opérations de l'exercice	98 928,71	135 756,14	47 192,47	5 225,41	146 121,18	140 981,55
<b>TOTAUX</b>	<b>98 928,71</b>	<b>281 978,08</b>	<b>47 192,47</b>	<b>32 806,71</b>	<b>146 121,18</b>	<b>314 784,79</b>
Résultats de clôture		183 049,37	14 385,76			168 663,61
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>98 928,71</b>	<b>281 978,08</b>	<b>47 192,47</b>	<b>32 806,71</b>	<b>146 121,18</b>	<b>314 784,79</b>
Résultats définitifs		183 049,37	14 385,76			168 663,61

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Lucie DUCLAUD, Catherine JACQUET, Roger AURICOMBE, Jean-Luc BOUYE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Pascal THOMAS

Par procuration : Michel CONTIE et J.L CAUDAUREILLE

Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
 POUR COPIE CONFORME  
 Reilhaguet, le 28 AVRIL 2021

Le Maire,  
 Jean-Luc BOUYE

Transmis par voie dématérialisée ;  
 Certifiée exécutoire  
 Publiée le 28 AVR. 2021



**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE REILHAGUET**  
**46350**

**AR Prefecture**

046-214602369-20210416-ND\_016\_2021-DE  
Reçu le 28/04/2021  
Publié le 28/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2021/016**

**Séance du 16 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence de M. Jean-Luc BOUYE, Maire.

Date convocation : 12 avril 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Lucie DUCLAUD, Catherine JACQUET  
Messieurs : Roger AURICOMBE, Jean-Luc BOUYE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Pascal THOMAS

Absents : excusé

Procuration : Michel CONTIE donne procuration à Monsieur Philippe PRIÉ

Jean-Luc CAUDAUREILLE donne procuration à Lucie DUCLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordinateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME  
Reilhaguet, le 28 AVRIL 2021**

**Le Maire,  
Jean-Luc BOUYE**

*Transmis par voie dématérialisée ;  
Certifiée exécutoire  
Publiée le*

**28 AVR. 2021**

